

627 route de Jassans - BP 231- 01602 TRÉVOUX

Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67

contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Lundi 27 février 2017 à 20h30
COMPTE RENDU**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21 février 2017

Le 27 février 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Daniel DOMPOINT), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir à Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Olivier EYRAUD

Compte rendu séance précédente

Le compte rendu du 30 janvier 2017 n'appelant pas de remarque est approuvé à l'unanimité. A modifier dans le précédent compte rendu : le prénom de Mme Fornès : Dominique (P4) à modifier par Christine.

INFORMATIONS PREALABLES

▪ DECISIONS prises par délégation du Conseil Communautaire Dombes Saône Vallée

1. Bureau

2017B03 Administration générale - Télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité - Avenant

2017B04 Culture-Patrimoine - Pays d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de la DRAC

↳ Arrêtés :

RAS

↳ Marchés en procédure adaptée :

RAS

1. Données en séance

• Vie communautaire

La DRAC Auvergne-Rhône Alpes vient de mettre à l'honneur le Carré patrimoine de la Passerelle sur son propre site internet en présentant la soirée du 7 mars, organisée par les acteurs de l'Espace Culturel en faveur de l'accessibilité des personnes mal ou non voyantes : une soirée pour ouvrir les yeux sur les mal et non-voyants et fêter le prix « Patrimoines pour tous » reçu fin 2016.

La Mission interservices de l'eau et de l'environnement (MISEN), réunie le 15 février à Bourg, a donné un avis favorable à la solution retenue par le conseil communautaire pour la reconstruction de la station d'épuration de Fareins sur le site 1 (emplacement de la station actuelle). La procédure administrative se poursuit à présent avec la consultation de l'ARS qui doit désigner un hydrogéologue.

• Subventions accordées

Département :

- 27 919 € pour la mise en séparatif du centre bourg de Villeneuve ;
- 6 437 € pour le schéma directeur d'assainissement de Rancé ;
- 3 210 € pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Parcieux ;
- 9 700 € pour la création d'un réseau collectif – lotissement des Erables à Saint Bernard ;
- 2 934 € pour la mise en place de l'auto surveillance des déverses d'orages à Parcieux ;
- Transfert de subventions de la commune de Savigneux à la CCDSV :
 - ✓ 31 642€ pour l'assainissement du quartier de Juis – Montberthoud
 - ✓ 65 487 € pour le traitement des eaux usées du quartier de Juis – Montberthoud
- 113 936 € pour la création d'un poste source électrique sur le Parc d'activités de Montfray à Fareins.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de territoire
2. Gouvernance du PLUi
3. Débat d'orientations budgétaires
4. Parking des bords Saône à Parcieux
5. Vente d'un terrain du Bief du Formans à Trévoux
6. Vente d'un terrain sur la ZA en Presle à Savigneux
7. Modification du régime de TVA sur les ventes de terrains à Civrieux
8. Présentation du projet de STEP à Villeneuve et raccordement de Savigneux-Fontaines
9. Convention CAF Enfance-Jeunesse pour Ambérieux et Ars
10. Modification du tableau des emplois (refonte des échelles indiciaires)
11. Questions diverses

1 - Approbation du projet de territoire

Lors du dernier conseil communautaire du 30 janvier 2017, il a été convenu que le projet de territoire élaboré au cours de l'année 2016, serait soumis à l'approbation définitive du prochain conseil communautaire ; ceci afin de laisser le temps aux conseillers communautaires de se saisir du document transmis et de sa portée.

Afin d'associer le plus largement possible les conseils municipaux, une transmission du document sur support numérique (CD Rom) a été faite en mairie et pour assurer une parfaite transmission le document complet a été adressé par voie postale aux conseillers communautaires, en plus de la voie électronique.

Le Président rappelle que la préparation de ce document a fait l'objet de 4 Comités des Maires, instance pilote du projet :

- Le 28 avril 2016 : présentation des bureaux d'études retenus, description des 3 étapes de la mission, de la méthodologie et du calendrier ;
- 18, 23 et 24 mai 2016 : rencontres du territoire à Misérieux à destination de tous les conseillers municipaux, pour redécouvrir et s'approprier au mieux, nos réalisations, nos projets en cours et à venir dans les domaines de compétence de la CCDSV ;
- Le 30 juin 2016 : bilan et synthèse des trois rencontres du territoire, et engagement de la phase 2 de la mission de prospective financière ;
- Le 10 octobre 2016 : maquette du projet de territoire, proposition de gouvernance dans le cadre d'un éventuel PLUi et mise à jour de la prospective financière ;
- Le 27 octobre 2016 : présentation du projet de territoire finalisé, et proposition d'une gouvernance dans le cadre d'un éventuel PLUi.

Le 12 janvier 2017, le Bureau communautaire a émis les dernières remarques sur le document finalisé et la prospective financière, et validé les documents qui sont soumis à présent au Conseil communautaire.

Après ces rappels chronologiques, le président ouvre le débat qui s'est focalisé autour du PLUi.

Il est précisé que le projet de territoire peut être voté, comme cela s'est fait dans plusieurs autres intercommunalités, indépendamment de la charte de gouvernance du PLUi.

M. Richard PACCAUD indique que l'élaboration du projet de territoire devait permettre d'entamer la réflexion sur le PLUi. Or, comme le PLUi ne se fera vraisemblablement pas, il ne votera pas le projet de territoire. Plusieurs intervenants relèvent que la charte de gouvernance indique que le PLUi est la traduction spatiale du projet de territoire, et que donc l'approbation du projet de territoire est liée au transfert de la compétence en cours de discussion dans les communes.

Le projet de territoire sans l'articulation spatiale de sa réalisation qu'est le PLUi aura des difficultés à mettre en œuvre les opérations du projet de territoire ou la prévision des futurs projets sans la prise en compte des contraintes du droit du sol.

Un point sur le vote des conseil municipaux est fait : 6 communes (Beauregard, Fareins, Massieux, Saint Didier, Toussieux, et Villeneuve) représentant + de 9000 habitants, c'est-à-dire la minorité de blocage prévue par la loi (20 % population et 25 % des communes – 37 535 habitants) s'est exprimée contre le transfert automatique.

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace, prend acte que le PLUi ne se fera pas en 2017, et des imperfections du projet de territoire. Selon lui, il est trop précis dans les actions et pas assez politique dans les intentions, ce qui aurait permis de l'intégrer au SCOT.

Un défaut de communication auprès des conseils municipaux explique en grande partie la situation.

Le Président rappelle que la loi permet néanmoins aux communes de transférer volontairement à tout moment une compétence en réunissant une majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) ; dans le cas du PLUi, la minorité de blocage devra toujours être respectée.

M. Bernard REY souhaite que la démarche PLUi soit relancée parce que la CCDSV en aura besoin mais qu'il faut aborder toutes les questions, même celles qui sont sensibles (gouvernance, fiscalité, ...) et s'engager à ce que la démarche soit transparente.

Pour plusieurs élus, la question se pose de savoir si les communes de la CCDSV étaient vraiment prêtes à faire un PLUi. Pour cela, elles devaient s'entendre et visiblement elles ne le souhaitent pas.

La commune de Trévoux se prononcera le 8 mars et l'issue est incertaine compte tenu des circonstances alors qu'au départ la ville de Trévoux était favorable au PLUi ; celle de Reyrieux le fera le 20 mars et une présentation du projet de territoire et des enjeux du PLUi sera faite par le cabinet Argos.

M. Jacky DUTRUC fait part de son inquiétude de voir un jour le PLUI imposé aux CC par l'Etat et considère que la CCDSV ne pourra pas continuellement repousser à la fois le projet de territoire et le PLUi.

M. Jean-Claude AUBERT considère que le projet de territoire n'est pas mort avec le PLUi et qu'il peut être amélioré en continu.

M. Pierre PERNET pense qu'il manque un échéancier et une priorisation des investissements dans le projet de territoire pour prévoir la réalisation des opérations et que cela n'a pas facilité la communication des maires sur le projet de territoire au sein de leur conseil.

Le Président rappelle que les échéances peuvent varier selon les aléas de chaque année aussi il paraît difficile de les fixer au départ parce qu'il n'est pas certain que les délais soient tenus. Hormis les aménagements prévus sur l'année 2017, les projets ne sont pas datés.

Il est noté que le projet de territoire a été élaboré en huis clos par le bureau, et que le projet de territoire est un catalogue avec peu de questions sur le devenir de la CCDSV, avec d'autres communautés ou seule.

Mme Marie Jeanne BEGUET regrette que le cabinet n'ait pas fourni une méthodologie, et que les conseils municipaux n'aient pas été associés, sauf lors des rencontres de Misérieux. Pour un sujet de cette importance, il aurait fallu qu'une solidarité et une implication entre communes puissent apparaître.

Il est rappelé que le cabinet a été choisi pour une prestation minimale limitée à la mise en forme du Projet de Territoire, considérant que le séminaire de février 2015 avait déjà arrêté les orientations. La prestation s'en ressent.

M. Michel RAYMOND considère qu'une relance du projet de territoire dans le cadre d'une démarche participative, avec une priorisation des projets, et l'établissement d'une charte de gouvernance partagée, pourrait permettre aux conseils municipaux de revenir sur leur première décision.

L'avis de la Vice-Présidente chargée des Finances est sollicité sur la prospective financière. Mme Brigitte COULON indique que les opérations proposées au projet de territoire ont été intégrées au débat d'orientations budgétaires avec la prospective financière. Les éléments concernant la fiscalité ont été présentés en bureau mais la Vice-Présidente en charge des Finances rappelle qu'elle n'est pas là pour dire aux élus ce qu'ils doivent faire mais pour prendre acte financièrement de leur décision.

Plusieurs conseillers souhaitent que le projet soit retravaillé avec une méthodologie suivie par les services. Il est rappelé que dans leur configuration actuelle les services ne sont pas en capacité de réaliser ce travail en interne.

Mme Brigitte COULON rappelle qu'un gros travail de préparation et de concertation sur le projet du nouveau territoire issu de la fusion des 2 communautés a été réalisé au moment de la fusion ; les grands projets ont été identifiés et priorisés ; les services et les conseillers communautaires d'aujourd'hui pourraient très bien travailler à la finalisation du projet de territoire.

M. Vincent LAUTIER propose de retenir le projet de territoire tel qu'il est présenté, de l'amender au cours du temps et de le désolidariser du PLUi. Il constitue une base de travail.

M. Michel RAYMOND considère que cette position n'a pas de sens et revient à approuver un projet qui n'est pas bon et sans le PLUi.

M. Etienne SERRAT rappelle que l'on est à mi-mandat et qu'il n'est pas possible de reprendre des études pour approuver le projet dans un an, voire plus.

Aux termes du débat, le président propose de passer au vote sur le projet de territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire par 3 voix contre (M. RAYMOND, I. ACHARD, D. VIAL), 6 abstentions (C. BAISE, N. CHEYNET, F. DUVILLARD, O. EYRAUD, R. PACCAUD, B. REY,...) et 27 voix pour :

- ✓ **ADOpte** le projet de territoire de la CCDSV ;
- ✓ **PREND** acte de la prospective financière à 5 ans qui accompagne ce projet.

M. Bernard REY justifie son vote par le fait qu'il refuse que le projet de territoire soit voté sans qu'il ait voté du PLUi.

2 Gouvernance du PLUi

Compte tenu du vote négatif de 6 communes, représentant la minorité de blocage prévue par la loi, le transfert automatique de la compétence du PLU à la communauté de communes, n'aura pas lieu au 27 mars 2017.

Le sujet a été largement débattu lors du point précédent, aussi compte tenu de l'heure avancée et l'ordre du jour chargé, le président retire l'approbation de la proposition de charte pour l'éventuel PLUi de l'ordre du jour.

3 Débat d'orientations budgétaires

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente les éléments du débat sur les orientations budgétaires. Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) comportant :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport est joint au compte rendu.

Le débat, a permis d'aborder les points suivants :

- Les bases fiscales prises en compte sont celles estimées en début d'exercice par les services fiscaux ; pour avoir une représentation plus précise de la réalité, les bases réelles seront prises en compte à l'avenir. Il est noté que les valeurs locatives évolueront de 0.4 % en 2017 du fait d'une décision de l'Etat. Suite à une remarque de M. Claude TRASSARD et après vérification, les valeurs locatives ont augmenté de 1 % de 2015 à 2016 pour les locaux d'habitation mais n'ont pas été revalorisées pour les locaux professionnels sur cette même période.
- La CCDSV n'est pas contributrice au FPIC depuis 2014 grâce à la fusion, alors que les communes de la CCSV l'étaient auparavant et que la communauté prenait en charge une partie de ces contributions communales.
- La CCDSV contribue au FNGIR au titre de la contribution au redressement des finances publiques.
- La baisse de la TASCOM, observée en 2015, s'explique par le fait que certaines surfaces extérieures ne sont plus prises en compte (dépôts et non plus surfaces de vente).
- La CVAE diminue du fait de critères de versement très variables d'une année sur l'autre et de rattrapages qui gonflent les chiffres d'une année.
- Les dotations de l'Etat ont diminué de 10 % par an en moyenne ; cette baisse aurait été bien plus importante sans la compétence ordures ménagères.
- Les subventions aux associations indiquées à ce stade, ne sont pas arrêtées pour permettre aux vice-présidents et aux élus d'avoir une vision pluriannuelle des attributions et de leur évolution.
- L'augmentation de la masse salariale est importante en 2017 (180k€), et mériterait selon M. Olivier EYRAUD une prospective sur les années à venir ; il est fait remarquer que comparativement à une CC de même strate, la masse salariale est très inférieure aux autres CC.
- Les projets d'investissement (dépenses et recettes) sont ceux recensés dans le projet de territoire, avec les montants pluriannuels connus à ce stade. Les Vice-Présidents devront préciser ces chiffres et définir les priorités, pour le BP 2017 et la programmation pluriannuelle ; il est précisé que la requalification des zones d'activités est comprise dans ces projets ;
- Le Budget Aménagement des Zones d'Activités prévoit l'achèvement des travaux du Technoparc à Civrieux ;
- Le Budget Assainissement Collectif prévoit outre les programmes annuels de travaux sur les 5 années à venir, l'engagement des dépenses pour la rénovation de 3 stations d'épuration : Fareins, Villeneuve et Saint Didier de Formans. Ce programme d'investissement ambitieux nécessitera une hausse de la redevance en 2021.
- L'incertitude liée au transfert de la compétence eaux pluviales, qui donne lieu à discussions au parlement ; Mme Dominique VIAL relève que la CCDSV qui dispose de la compétence assainissement, devrait se voir transférer la compétence eaux pluviales à compter du 01/01/2018. De gros travaux sont à prévoir, mais ce point est difficile à évaluer en l'état actuel des discussions parlementaires.

4 Parking des bords Saône à Parcieux

M. Etienne SERRAT, Vice-Président chargé de l'Environnement rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de communes a mis en place un programme de valorisation des bords de Saône et de développement des circulations douces sur le chemin de halage. Cette orientation se traduit par la réalisation de stationnements à proximité des bords de Saône sur les zones de grande fréquentation afin d'éviter la circulation sur le halage.

De plus, dans le cadre du projet d'itinéraire mode doux « Via Saona » de Macon à Lyon, les bords de Saône seront à terme de plus en plus fréquentés par des piétons et des vélos.

Par délibération 2015C106 du 14 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition à la mairie de Parcieux d'un terrain d'environ 5 000 m², situé à Port Bernalin en bords de Saône pour un euro symbolique afin d'y installer une aire de stationnement. L'acte d'achat doit être signé prochainement.

Cette aire de stationnement permettra de répondre aux attentes des restaurateurs, de limiter le stationnement sauvage sur le halage et ainsi de favoriser la circulation des piétons et des vélos en bords de Saône. Cet aménagement permettra également de favoriser la démarche écotouristique engagée par la Communauté de communes depuis plusieurs années.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera réalisée en interne par les services de la CCDSV.

Il est précisé au cours du débat que le revêtement de ce parking est prévu en grave bitume pour résister aux inondations de la Saône ; les caractéristiques techniques des matériaux pourront être précisées lors de la consultation.

Le plan de financement prévisionnel des travaux relevant de la CCDSV est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Aménagement voirie	87 000 €	Région	24 000 €	16.66 %
Assainissement de surface	7 000 €	DETR	36 000 €	25%
Espace vert	19 000 €			
Signalisation	4 000 €	FCTVA	23 000 €	16 %
Signalétique	3 000 €			
Maîtrise d'Ouvre en interne		Reste à charge CCDSV	61 000 €	42 %
TOTAL HT	120 000 €			
TOTAL TTC	144 000 €	TOTAL	144 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de création d'une aire de stationnement à Parcieux et son plan de financement.
- ✓ **SOLLICITE** de la Région Auvergne-Rhône Alpes, une subvention au titre du contrat de territoire de la Dombes.
- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

5 Vente d'un terrain du Bief du Formans à Trévoux

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que le bief du Formans est une ancienne amenée d'eau qui prend son origine au moulin de Saint Didier (carrefour D88a et D28h) et se termine en aval au château de Fétan à Trévoux en passant sous la RD 933 et l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Ce bief n'est plus en état de fonctionner : le pont canal sur le Formans a été emporté par une crue, et le canal a été comblé progressivement le long des terres agricoles. Des droits d'eau persistent néanmoins sur ce bief.

La CCSV a acheté une partie de ce bief avec les terrains de la ZAC pour aménager le Parc d'activités de Trévoux : parcelle A 157 d'environ 210 m² située dans une partie urbanisée (hameau des planches à Trévoux), zone UCa du PLU.

A cet endroit, le bief sépare la propriété de plusieurs riverains, or un projet de lotissement est en cours sur l'une des propriétés.

Pour améliorer la constructibilité des terrains, le promoteur propose de racheter une partie de la parcelle 157, appartenant désormais à la CCDSV.

L'avis des domaines a été rendu le 21 juin 2016 pour la totalité de la parcelle : 12 600 €, soit 60 €/m².

Après arpentage, la surface à céder serait de 113 m², soit 6 780 € (60x113).

Le promoteur immobilier, M. COQUILLAT, a accepté ce prix.

Le bureau a émis un avis favorable à cette vente.

Il est précisé que la vente sera associée à un remblaiement du bief pour éviter que l'eau circule à nouveau dans cette portion de canal. Il est également noté que les droits d'eau des riverains existent toujours et que le notaire devra épurer ces droits même s'il n'y a plus d'eau dans le bief.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 1 voix contre (M. RAYMOND), et 35 voix pour :

- ✓ **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle A 157 située à Trévoux pour une surface de 113 m², à l'agence TC Promotion, agent immobilier à Ars sur Formans ou tout autre entité qui lui serait substituée, pour un montant de 60 € / m², soit 6 780 €,
- ✓ **DIT** que les frais d'acte, relatif à cette cession, sont à la charge de l'acquéreur,
- ✓ **AUTORISE** le président à signer l'acte authentique et tout autre document relatif à cette cession.

6 Zone artisanale En Prêle à Savigneux - Vente terrain à la société DB Product

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que l'entreprise DB Product, qui produit des composants électroniques, est installée depuis 2015 sur la zone artisanale « en Prêle » à Savigneux. Cette entreprise est en forte croissance ; elle emploie actuellement 15 salariés et prévoit de nouvelles embauches.

A l'étroit sur son tènement, et devant répondre à une augmentation de ses commandes, le dirigeant sollicite la cession d'une partie de la parcelle ZL 178 propriété de la Communauté de communes, attenante à son lot, afin d'y aménager le stationnement de son personnel en intégrant également des espaces verts.

La superficie du tènement découpé est de 269 m².

Conformément aux cessions précédentes réalisées sur la même zone artisanale, la cession pourrait intervenir au prix de 25 € HT/ m², ce qui représente un montant global de 6 725 € HT.

L'avis des Domaines a été rendu le 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à l'entreprise DB Product, ou toute autre entité qui s'y substituerait, d'une parcelle de 269 m² à découper sur le tènement ZL 178, propriété de la Communauté de communes, sur la ZA de Savigneux, au prix de 25 € HT/m², soit un montant total de 6 725 € HT (8 070 € TTC).
- **MANDATE** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente et notamment l'acte authentique.

7 Modification du régime de TVA - Technoparc Saône Vallée à Civrieux - Vente de terrains aux entreprises

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle qu'en 2010, la réforme de la TVA immobilière (loi de finances rectificative du 9 mars 2010) a modifié le régime de TVA des ventes de terrains des collectivités dont celles relatives aux entreprises. La TVA appliquée devait être calculée sur la marge entre le prix d'achat initial du terrain et son prix de vente.

C'est ce principe que la Communauté de communes a appliqué pour l'ensemble de ses ventes de foncier aux entreprises depuis cette réforme.

Différentes réponses ministérielles à des parlementaires, publiées au JOAN (RM Laure de la Raudière, 15/03/2016, JOAN n°94061 ; n°96679 de M. Dominique Bussereau, 20/09/2016 JOAN ; n°94538 de M. Gilles Savary, 20/09/2016 JOAN), amènent l'administration à réduire le champ d'application du dispositif de taxation sur la marge en exigeant que « le bien revendu soit identique au bien acquis quant à ses caractéristiques physiques et sa qualification juridique ».

L'Administration exclut ainsi du dispositif de taxation sur la marge les reventes de terrains par lots après division parcellaire, sauf lorsque cette division est « *antérieure à l'acte d'acquisition initial, qu'un document d'arpentage a été établi pour les besoins de la cession permettant d'identifier les différentes parcelles dans l'acte ou qu'un permis d'aménager faisant apparaître de manière précise les divisions envisagées a été obtenu préalablement à la cession* ».

Les divisions de foncier sur le Technoparc Saône Vallée (Civrieux) pour la vente de terrain aux entreprises ayant eu lieu à postériori des actes d'acquisition du foncier initial (2010) pour la tranche 1 et 2015 pour la tranche 2, la TVA qui s'applique, aujourd'hui, pour les ventes est une TVA totale et non sur la marge (Application des articles 266 et 267 du CGI).

A la suite de ces analyses et à la demande de l'étude notariale, la CCDSV doit modifier en conséquence ses délibérations pour ce qui est du régime de TVA qu'elle a appliqué sur les ventes en cours dans le Technoparc Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **MODIFIE** les 6 délibérations mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour ce qui est du régime de TVA pour les lots 11, 14, 17, 16, 19, 15, comme suit :

Entreprises	N° Lot	Superficie	Prix m ² HT	Prix de vente HT	N° délibération	Montant TVA Sur montant total
VIEWPOINT	11	3000 m ²	45 €	135 000 €	2015 C53	27 000 €
PLI ALU	14	3000 m ²	45 €	135 000 €	2015 C118	27 000 €
AW	17	5000 m ²	45 €	225 000 €	2016 C55	45 000 €
NAJJAR	16	8515 m ²	45 €	383 175 €	2016 C05	76 635 €
MIPROM	19	5309 m ²	45 €	238 905 €	2016 C91	47 781 €
GIFETAL	15	12 000 m ²	40 €	480 000 €	2015 C132	96 000 €

- ✓ **DIT** que les 6 délibérations mentionnées dans le tableau ci-dessus, sont inchangées pour ce qui est des autres points que le régime de TVA,
- ✓ **CONFIRME** le mandat donné au Président pour signer tous les actes nécessaires à la vente de ces terrains.

La vente des lots 21 et 22 à la société SOMIFA sur la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée, est aussi concernée par cette modification du régime de TVA (délibération N°2016C90 du 14 novembre 2016).

Par ailleurs, cette vente est concernée pour le lot 22 uniquement, par une modification de son découpage. En effet, un nouveau découpage du lot 22 a été effectué afin de détacher une petite parcelle qui accueille le transformateur public de la tranche 2 du Technoparc. La superficie de ce lot passe de 7 602 m², initialement prévue, à 7 577 m², soit 25 m² de moins.

La délibération N° 2016 C90 doit donc être modifiée à double titre : pour prendre en compte le changement de régime de TVA pour les lots 21 et 22 et pour modifier la contenance parcellaire du lot 22 : 7 577 m² à 45 € HT, soit un montant de 340 965 € HT, au lieu de 342 090 € HT, tel que prévu initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **MODIFIE** la délibération N°2016C90 du 14 novembre 2016, relative à la vente à la société SOMIFA des lots 21 et 22, pour ce qui est de la superficie du lot 22 qui passe de 7 602 m² à 7 577 m², d'une part, et pour ce qui est du régime de TVA d'autre part, selon le tableau suivant :

Entreprise	N° Lot	Superficie	Prix m ² HT	Prix de vente HT	N° délibération A modifier	Montant TVA sur prix total
SOMIFA 1	22	7577 m ²	45 €	340 965 €	2016 C90	68 193 €
SOMIFA 2	21	4 836 m ²	45 €	217 620 €	2016 C90	43 524 €

- ✓ **DIT** que la délibération 2016C90 du 14 novembre 2016, est inchangée pour ce qui est des autres points que la superficie du lot 22 et du régime de TVA de cette vente,
- ✓ **CONFIRME** le mandat donné au Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente à la société SOMIFA (ou tout autre structure qui s'y substituerait) et notamment l'acte authentique.

Il est précisé, à la demande de Mme Christine FORNES, que l'incidence de ce changement de base de TVA, ne modifie pas le prix pour l'acheteur, puisqu'il reverse cette taxe à l'Etat et la récupère en totalité.

8 Présentation du projet de STEP à Villeneuve et raccordement de Savigneux-Fontaines

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que la station de traitement de Villeneuve-bourg, construite en 1983, d'une capacité de traitement de 1000 équivalent habitants (EH), doit faire l'objet d'une réhabilitation afin de répondre au développement urbain de la commune dans les années à venir.

Des débordements fréquents au milieu naturel constatés par la Police de l'Eau ont amené la Préfecture à rédiger un arrêté de mise en demeure le 04 Décembre 2014. Celui-ci indique que la réhabilitation des réseaux doit être effective avant le 31/12/2017 et celle de la station de traitement avant le 31/12/2018.

Par ailleurs, la station de traitement du hameau voisin de Fontaines, situé sur la commune de Savigneux, créée en 2010 pour une capacité de traitement de 100 EH, a été perturbée dès sa mise en route par l'arrivée de matières septiques inadaptées et connaît des difficultés de fonctionnement depuis. Un procès-verbal aurait dû être dressé par les services de la Police de l'Eau en 2016. Compte tenu du projet de réhabilitation de la station, celui-ci n'a pas été établi.

Afin de répondre à l'évolution attendue de la population à 30 ans (2047), évolution validée par les communes, le dimensionnement des stations serait de 2050 EH pour Villeneuve et de 160 EH et pour Savigneux Fontaines.

Au plan administratif, la rénovation de la station d'épuration de Villeneuve nécessite l'établissement d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ; celle de Savigneux-Fontaines, située à moins de 100 m des habitations bénéficie d'une dérogation depuis le 21/07/2015 (Arrêté préfectoral).

Sur le plan environnemental, la station actuelle de Villeneuve rejette dans le ruisseau de la Mâtre et doit désormais traiter l'azote et le phosphore et créer une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV). La station de Savigneux-Fontaines rejette dans un fossé qui débouche dans une mare (milieu naturel vulnérable).

Sur le plan foncier, des acquisitions sont en cours pour le site de la station de Villeneuve alors qu'à Savigneux-Fontaines, le propriétaire est fortement opposé à l'extension de la station (expropriation à envisager ...).

2 solutions ont été envisagées :

1. Mise en place de 2 stations l'une à Villeneuve et l'autre à Savigneux-Fontaines avec traitement par lits plantés de roseaux ;
2. Mise en place d'une seule station à Villeneuve avec traitement par lits plantés de roseaux reprenant les effluents de Savigneux-Fontaines avec création d'un réseau de transfert de Savigneux-Fontaines jusqu'à Villeneuve.

L'étude de faisabilité a montré que la solution 2 est la plus avantageuse d'un point de vue technique et économique.

Le maire de Villeneuve a donné son accord écrit pour ce raccordement entre communes.

Le bureau communautaire du 09 février dernier a également approuvé cette solution mutualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la solution mutualisée d'une seule station sur la commune de Villeneuve reprenant les effluents du hameau de Savigneux -Fontaines ;
- ✓ **ADOpte** l'enveloppe financière du projet CCDSV, pour un montant évalué à 1 855 000 € HT (station + réseau de transfert de Fontaines à Villeneuve) ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **AUTORISE** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

9 Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2014-2017 avec la CAF

Mme Anny SANLAVILLE, Vice-Présidente chargée de l'Action sociale et du Logement, rappelle qu'un Contrat Enfance et Jeunesse a été signé entre la Caisse d'allocations familiales, la Communauté de communes Saône Vallée et certaines communes du territoire, pour la période de 2014 à 2017.

La finalité du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il répond aux besoins croissants des familles du territoire Dombes Saône Vallée en matière d'accueil pour la petite enfance et pour les jeunes.

Un avenant au CEJ est proposé pour intégrer les communes d'Ars sur Formans et d'Ambérieux en Dombes pour leur politique jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'évolution du Contrat Enfance et Jeunesse entre la CAF, la CCDSV et les communes signataires du contrat initial ;
- ✓ **ADOpte** l'avenant à ce Contrat Enfance Jeunesse permettant d'intégrer les communes de Ars et d'Ambérieux ;
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant au Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF et ces deux communes ainsi que tout document relatif à ce contrat.

10 Modification du tableau des emplois (refonte des échelles indiciaires)

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé de l'Administration générale et des Ressources humaines, indique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée comme suit :

- ✓ Suite à la publication de plusieurs décrets entre octobre 2016 et décembre 2016, plusieurs échelles indiciaires ont été modifiées entraînant le remplacement de certains grades par d'autres. Plusieurs agents de la CCDSV sont concernés par ces changements :

Anciens grades	Nouveaux grades
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine territorial
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe

Cette modification de grade n'a pas d'impact sur le nombre d'équivalent temps plein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la proposition de modification du tableau des emplois.

11. QUESTIONS DIVERSES

M. Pierre PERNET demande que la question de l'avenir du SMICTOM soit inscrite à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire et du prochain Conseil communautaire.

La séance est levée à 23h45.

**Le Président,
Bernard GRISON**

Rapport sur les orientations budgétaires 2017

Conseil communautaire du 27 février 2017

PREAMBULE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants ou les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé l'information des élus et des citoyens en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat doit désormais s'appuyer sur un rapport présentant :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Article L2312-1 du CGCT

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, outre ces éléments, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit notamment faire état de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Article L5211-36 du CGCT

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Afin de respecter pleinement ces prescriptions, la CCDSV complète la présentation annuelle des orientations budgétaires par l'édition du présent rapport, auparavant intégré à la note de synthèse du conseil et désormais individualisé. Comme les années précédentes, il sera pris acte du débat par une délibération spécifique.

Le présent rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département ainsi qu'aux communes et fera l'objet d'une publication sur le site de la CCDSV.

Chapitre 1er - Le contexte général de préparation des budgets 2017

1. Le contexte macroéconomique

(source Eurostat, INSEE, Natixis, Datastream, Banque de France, CERA)

La reprise de la croissance à petite vitesse en 2016, devrait être suivie par une faible croissance en 2017 en zone Euro : + 1.2% en moyenne sur l'année du fait de la faiblesse de l'euro, de l'accès au crédit facilité par les faibles taux, et de politiques budgétaires européenne et nationale neutres.

Les analystes pointent néanmoins un risque de retour de l'inflation du fait de la hausse du prix du pétrole et de l'énergie et de la fin du programme d'assouplissement quantitatif de la BCE ...

En France, une prévision de croissance modérée pour 2017 est envisagée par les économistes : +1% en moyenne sur l'année. La baisse du chômage devrait se poursuivre pour parvenir à environ 10% de la population active fin 2017. Le retour de l'inflation est envisagé autour de + 1.2% sur l'année.

La consolidation budgétaire française devrait également se poursuivre et l'objectif de ramener le déficit public sous le seuil de 3 % est maintenu pour 2017 (sous réserve des orientations du prochain gouvernement).

2. Le contexte économique et budgétaire de l'Etat

(Projet de Loi de Finances pour 2017)

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 (PLF), prévoit un déficit public prévu à 3%, grâce à la poursuite du plan d'économie 2014-2019 (- 50 Mds € sur 5 ans), soit 3.1 Md€ sur le budget de l'Etat en 2017.

Cela se traduit notamment par le maintien de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRDFP) à travers la poursuite de la baisse de la DGF : -2.63 Mds € en 2017 bien que cette baisse soit ralentie cette année pour le bloc communal (contribution divisée par 2).

On note dans le PLF pour 2017, une revalorisation des valeurs locatives de 0.4% alors que ces valeurs n'avaient pas évolué en 2016.

L'objectif de croissance nationale pour 2017 est fixé à 1% en 2017.

3. Le contexte local

Le nouveau Schéma de Coopération Intercommunal (SDCI) n'impacte pas la CCDSV, mais les conséquences financières des fusions de communautés de communes à l'échelle nationale, ne sont pas encore connues.

Notamment, les fusions de communautés de communes vont avoir un impact sur le potentiel financier agrégé (PFIA) moyen national par habitant. Ce ratio est un des critères de contribution des collectivités au FPIC : la CCDSV peut être amené à contribuer à ce fonds selon l'évolution du PFIA.

De nouvelles compétences transférées volontairement, ou automatiquement par la loi, sont à prendre en compte en 2017.

L'exercice de la compétence GEMAPI, dans le cadre du budget spécifique, avec les investissements prévus et le poste créé en 2016 sera véritablement effectif en 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence « gens du voyage » met à la charge de la CCDSV l'aire d'accueil de Trévoux qui sera donc intégrée dans le budget 2017 et impactera l'attribution de compensation à travers l'évaluation du transfert de charges par la CLECT.

L'éventualité du transfert de la compétence PLUi au 27 mars 2017 et donc la nécessité de prévoir l'organisation d'un service correspondant est à prendre en compte pour cet exercice 2017.

La communauté de communes Dombes Saône Vallée gère les différentes compétences que lui ont transférées les communes ou la loi, à travers **un budget principal et 6 budgets annexes** :

- Budget assainissement collectif (BAC)
- Budget assainissement non collectif (BANC)
- Budget aménagement des zones d'activité économique (BAZAE)
- Budget immobilier d'entreprise (BIMMO)
- Budget transport (BTRANS)
- Budget GEMAPI

Le budget principal prévoit en dépenses et en recettes le fonctionnement des services de la communauté des communes ; et retrace pour l'année, les opérations d'investissement, souvent pluriannuelles. Les sommes portées à ce budget sont inscrites en dépenses toutes taxes comprises (TTC), la TVA étant compensée par une recette en investissement issue du FCTVA.

Les budgets assainissement collectif (BAC), assainissement non collectif (BANC), aménagement des zones d'activité économique (BAZAE), immobilier d'entreprise (BIMMO) et transport (BTRANS) sont assujettis à la TVA et donc comptabilisés en hors taxes (HT).

Parmi ces budgets annexes, le budget aménagement des zones d'activité économique BAZAE, est géré en comptabilité de stocks et de ce fait, les dépenses de travaux apparaissent en fonctionnement.

Chapitre II - Le budget principal

1. Evolution des dépenses et des recettes

1.1. Résultats 2016

1.1.1. Situation de clôture

Le tableau ci-dessous présente la situation de clôture de l'exercice 2016 :

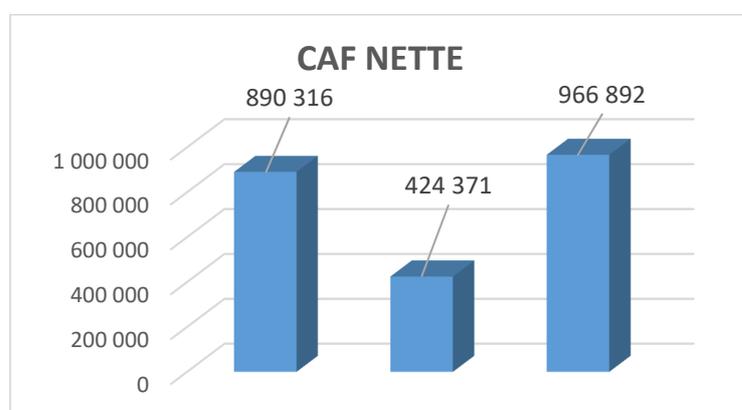
2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	5 006 395	14 239 867	19 246 261
Dépenses	-2 705 391	-12 905 637	-15 611 028
RESULTAT 2016	2 301 004	1 334 229	3 635 233
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	-2 198 114		-2 198 114
SOLDE D'EXECUTION 2016	102 889	1 334 229	1 437 119
Reports 2016 RECETTES	768 330		768 330
Reports 2016 DEPENSES	-2 404 140		-2 404 140
SOLDE des reports 2016	-1 635 810	0	-1 635 810
RESULTAT CUMULE 2016	-1 532 921	1 334 229	-198 691

CAF Brute	1 573 292
Capital emprunts	-606 400
CAF Nette	966 892

1.1.2. Evolution des résultats et de la CAF Nette

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces 3 dernières années et la capacité d'autofinancement nette (épargne nette) de la Communauté :

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	K emprunts	CAF NETTE
2014	-100 689	1 509 325	1 408 636	-563 243	890 316
2015	-2 198 114	2 316 452	118 337	-587 998	424 371
2016	102 889	1 334 229	1 437 119	-606 400	966 892



L'amélioration de la CAF nette en 2016 est liée à la décision de réviser la fiscalité sur l'exercice.

1.2.1. Evolution de la fiscalité

FISCALITE (en K€)	Bases estimées 2014	Produit prévu 2014	Bases estimées 2015	Produit prévu 2015	Bases estimées 2016	Produit prévu 2016	Bases estimées 2017	Produit prévu 2017
TH	43 466	2 773,1	44 710	2 852,5	46 614	3 123,1	47 546	3 186
CFE	10 446	2 305,4	10 956	2 418,0	11 405	2 528,5	11 633	2 579
TH + CFE		5 078,5		5 270,5		5 651,6		5 764,7
Evolutions constatées							Evolution proposée	
TH			2,86%	2,86%	4,26%	9,49%	2,00%	
CFE			4,88%	4,88%	4,10%	4,57%	2,00%	
Revalorisation annuelle des valeurs locatives par l'Etat			0,09%		0,00%		0,40%	

Ce tableau permet de constater la dynamique des ressources fiscales du territoire. Les bases des deux principales taxes de la CCDSV, TH et CFE, évoluent beaucoup plus vite que la seule revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.

L'effet de la hausse des taux décidée en 2016 (+ 5%, soit TH = 6,70 % et CFE = 22,17%) se constate dans la forte augmentation des produits (TH + 9.46% entre 2015 et 2016). Il est rappelé que la précédente évolution avait eu lieu en 2008.

L'orientation proposée pour 2017 est de prévoir une hausse modérée des bases de TH et de CFE de 2%, et de maintenir en 2017 les taux de taxes à leur niveau de 2016, soit : TH = 6.70%, CFE = 22.17%, TFB = 0.012%, TFNB = 2.02%.

1.2.2. Prévision pour 2017

L'orientation proposée donnerait la répartition suivante des produits fiscaux pour 2017 y compris l'augmentation du prélèvement FNGIR et la prise en compte d'une contribution au FPIC :

Fiscalité Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	OB 2017
FNGIR	127 263	127 263	161 453	180 000
FPIC	0	0	0	50 000
Autre versement	0	68 382		
Total Dépenses	127 263	195 645	161 453	230 000
Fiscalité Recettes (c/73)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	OB 2017
TH + TF (compris CFE et TAdFNB)*	5 005 234	5 120 476	5 586 103	5 765 000
Roles supp perçus ds l'année	122 747	18 732	180 153	
FNGIR*	127 263	127 262		
CVAE	1 431 168	1 468 752	1 645 870	1 585 000
TASCOM	141 695	127 790	134 811	135 000
IFER	118 264	124 629	125 880	126 000
Taxe de séjour	5 573	28 844	56 338	58 000
Total Recettes	6 951 944	7 016 485	7 729 155	7 669 000
TEOM	599 030	2 526 320	2 554 899	2 580 000
TOTAL RECETTES	7 550 974	9 542 805	10 284 054	10 249 000
Progression cumulée de la fiscalité		1 991 831	2 733 080	2 698 026

*Jusqu'en 2015, le FNGIR, prélevé sur les recettes fiscales, est identifié comme tel et apparaît en compte à côté du produit fiscal ; à partir de 2016, le FNGIR prélevé est intégré aux recettes fiscales et s'annule en fin d'année par un titre négatif.

1.3. Dotations de l'Etat

Dotations Etat (74)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	OB 2017
Dotation intercommunalité - CRFDP	810 619	656 516	648 953	600 000
Dotation compensation des grpts de communes	1 483 786	1 451 403	1 423 317	1 400 000
DCRTP	144 964	144 964	144 964	140 000
Dotation spécifique	17 204	11 366	9 639	5 000
Compensation CET (CVAE et CFE)	289	1 348	261	
Alloc. Compens. TH + TF	70 946	83 632	64 484	50 000
Total dotations	2 527 808	2 349 229	2 291 618	2 195 000
Progression cumulée des baisses		-178 579	-236 190	-332 808

Orientation proposée : Conformément au projet de loi de finances pour 2017, la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat est intégrée aux prévisions 2017, soit une baisse d'environ 91 k€ à ce stade d'élaboration du budget et en attendant les notifications des dotations de l'Etat.

1.4. Subventions aux associations

La CCDSV subventionne différentes associations, soit au titre de ses compétences (gestion des structures petite enfance, enseignement musical, tourisme, ...), soit au titre de manifestations en faveur de l'image du territoire communautaire.

Le tableau ci-dessous retrace par domaine, les versements effectués ces 3 dernières années, leur évolution en pourcentage et l'estimation faite pour 2017.

Domaines	Objet	Versé 2014	Versé 2015	% 2015/14	Versé 2016	% 2016/15	ESTIMATION 2017
1 - Compétences communautaires							
Lecture publique	Eqpt biblio.		30 566		31 000		?
Amgt rural	Fonctionnement	3 300		-100,0%	3 300		?
Tourisme - OT	Fonctionnement	196 000	212 000	8,2%	175 000	-17,5%	175 000
Logement	Investissements		9 150	100,0%	36 000	293,4%	-
Action sociale		524 300	587 700	12,1%	590 100	0,4%	600 000
Enseignement musical		74 500	76 500	2,7%	77 900	1,8%	78 000
Développement économique - emploi - formation		52 900	47 700	-9,8%	40 107	-15,9%	40 000
Culture - Patrimoine		35 000	23 590	-32,6%	25 500	8,1%	25 000
Environnement		2 000	1 000		1 200	20,0%	1 500
1 - Compétences communautaires		888 000	979 056	10,3%	944 107	-3,6%	919 500
2 - Image de la Communauté		15 000	18 200	21,3%	17 500	-3,8%	23 000
Totaux :		903 000	997 256	10,4%	961 607	-3,6%	942 500

Le débat d'orientations permettra de préciser le volume d'aides que la communauté souhaite attribuer en 2017.

2. Investissements pluriannuels et prospective à 5 ans Investissements et projet de territoire

Le tableau ci-dessous présente la liste des opérations d'investissements engagées ou à venir, inscrites au projet de territoire. Les financements (recettes) ne sont pas définitivement arrêtés.

INVESTISSEMENTS DEPENSES	Montant pluriannuel	2017	2018	2019	2020	2021
Voies cyclables	650 000	144 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Ligne Lyon - Trévoux (BHNS)	3 000 000		455 000	1 500 000	1 000 000	
Valorisation des bords de Saône	310 000	30 000	142 000			
Travaux de bâtiments - admin gen	110 000	200 000				
Travaux de bâtiments - culture	185 000					
Travaux de bâtiments - social	22 000					
Travaux de bâtiments - sports	117 500	500 000				
Matériel - admin gen	170 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Matériel - sports	25 000	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Requalification des zones industrielles	800 000	175 000	150 000			
Contrat tourisme et loisirs adaptés	35 000	5 000				
Actions Pays d'Art et Histoire	50 000	1 300				
Restauration pt patrimoine 2015-2020	94 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Gymnase nouveau collège Trévoux	7 700 000	500 000	1 000 000	2 000 000	3 000 000	531 000
Parc d'Activité de Montfray à Fareins	1 200 000	216 000	136 000			
Chemins du Curé d'Ars	46 000	20 000	20 000			
Site Internet + outils communication	40 000					
Moulin de Reyrieux	202 000		100 000			
ORC - Phase 3 (soutien TPE et mairies)	106 000					
Historial Curé d'Ars	260 000	211 500				
Appontement paquebots - Trévoux	66 000					
Cibeins - valorisation éco-touristique	40 000			33 000		
Locaux OT Trévoux	60 000	1 500				
Aménagement maison éclusière - ph 2	485 000	84 000	401 000			
Extension PAH	85 000	57 000				
Accessibilité arrêts de bus	693 000	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Crèche de Montfray - Fareins	1 920 000	1 000 000	770 000			
sous total opérations engagées	19 079 200	3 302 800	3 421 500	3 780 500	4 247 500	778 500
Réfection de voiries des ZI	790 000	150 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Réorganisation locaux CCDSV / MEF	500 000	50 000	300 000	150 000		
Participation rd point desserte collège	100 000			100 000		
Elaboration PLUi - H ou PLH, compris RLP	300 000	100 000	100 000	100 000		
Création d'aire de covoiturage et PDIE						
Rénovation des structures pte enfance						
Estacade Trévoux						
Haltes fluviales pour plaisanciers						
Continuité du halage (Fareins)	42 000					
Etude hébergement ferme Jacon	32 000					
Plan marketing touristique OT	36 000	36 000				
Elaboration Plan climat air énergie	50 000	25 000	25 000			
Rénovation des circuits VTT	91 000		41 000	50 000		
Accessibilité des éqpts communautaires	244 000	44 000	50 000	50 000	50 000	50 000
sous total nouvelles opérations	2 185 000	405 000	676 000	610 000	210 000	210 000
Total op engagées et nouvelles op	21 264 200	3 707 800	4 097 500	4 390 500	4 457 500	988 500
EPF terrain gymnase St Didier		101 200	101 200	101 200		
Total investissement dépenses	21 264 200	3 809 000	4 198 700	4 491 700	4 457 500	988 500

INVESTISSEMENTS RECETTES	Financement pluriannuel estimé	2017	2018	2019	2020	2021
Voies cyclables	200 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Valorisation des bords de Saône	50 000	46 500				
Requalification des zones industrielles	200 000	50 000	100 000	50 000		
Actions Pays d'Art et Histoire	40 000	19 000				
Restauration petit patrimoine 2015-2020	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Locaux Michaud	570 000	427 130				
Gymnase nouveau collège Trévoux	2 267 000			1 000 000	800 000	351 000
Parc d'Activité de Montfray à Fareins	1 718 000			653 000	1 065 000	
Chemins du Curé d'Ars	23 000		11 000	12 000		
Moulin de Reyrieux	110 000		110 000			
Historial Curé d'Ars	200 000	80 000	120 000			
Cibeins - valorisation éco-touristique	20 000		20 000			
Locaux OT Trévoux	18 000	18 000				
Aménagement maison éclusière - phase 2	150 000		38 000	100 000		
Extension PAH	20 000	20 000				
Accessibilité arrêts de bus	205 000	50 000	50 000	55 000	50 000	
Crèche de Montfray - Fareins	678 000	100 000	500 000	78 000		
sous total opérations engagées	6 785 000	898 630	1 002 000	2 001 000	1 968 000	354 000
Réorganisation des locaux de la CCDSV / MEF	100 000		50 000	50 000		
Elaboration PLUi - H, compris PLH et RLP	100 000		50 000	50 000		
Création d'aire de covoiturage et PDIE	20 000				20 000	
Rénovation des structures petite enfance						
Haltes fluviales pour plaisanciers						
Continuité du halage (Fareins)						
Etude faisabilité hébergement ferme Jacon	10 000				10 000	
Plan marketing touristique OT	15 000	15 000				
Elaboration plan climat energie territorial						
sous total nouvelles opérations projet territoire	245 000	15 000	100 000	100 000	30 000	0
sous total op engagées et nouvelles opérations	7 030 000	913 630	1 102 000	2 101 000	1 998 000	354 000
FCTVA		296 600	327 800	351 200	356 600	79 100
TOTAL des RECETTES	7 030 000	1 210 230	1 429 800	2 452 200	2 354 600	433 100

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre de dégager des priorités, de rééchelonner si besoin ces projets sur les 5 années à venir.

2.2. Prospective financière

Sur la base des investissements prévus au projet de territoire, de leur montant estimé aujourd'hui (et donc susceptible de varier), des financements estimés ou connus, et d'une proposition d'échelonnement dans le temps, une prospective financière à 5 ans a été établie.

Elle prend pour hypothèse que la CAF nette dégagée en 2016, sera constante sur les 5 ans à venir.

Elle intègre l'impact sur les dépenses de fonctionnement, des équipements construits ou transférés ; ce coût est inscrit en net (R-D).

Elle permet donc de mesurer la capacité de la Communauté à engager ces opérations et à assumer leur cout de fonctionnement à l'avenir.

Prospective en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RESULTAT N-1	118	1 437	-8	-16	-8	-4
CAF NETTE ORIGINE 2016	967	967	967	967	967	967
Produits exceptionnels	143					
DEPENSES INVESTI BP (compris remb terrain EPF St Didier)	-1 969	-3 809	-4 199	-4 492	-4 458	-989
RECETTES INVESTI BP (compris FCTVA)	678	1 210	1 430	2 452	2 355	433
<i>détail opération diapos précédentes</i>						
FONCTIONNEMENT Crèche Montfray (net)				-150	-80	-80
FONCTIONNEMENT Gymnase nouveau collège (net)						-70
FONCTIONNEMENT Aire gens du voyage Trévoux (net)		-55	-55	-56	-56	-58
VARIATION NOUVELLE ANNUITE		-71	-83	-170	-221	-278
Pour mémoire VARIATION FIN ANNUITE		8	77	191	191	191
CAF NETTE APRES VARIATIONS ET NOUVEL EMPRUNT		841	829	591	610	481
EMPRUNT REALISE	1 500	250	1 800	1 060	1 170	
A FINANCER AVANT EMPRUNT	-206	-258	-1 816	-1 068	-1 174	321
A FINANCER APRES EMPRUNT	1 437	-8	-16	-8	-4	321

NB: la prospective est une hypothèse de travail qui doit être ajustée à la fin de chaque exercice

3. Dette et engagements hors bilan

3.1. Etat de la dette CCDSV pour 2017

Montant du prêt	Objet du prêt	Intérêts 2017	Capital 2017	Maturité	K restant dû 31/12/2017
245 470	Synd collèges Reyrieux	3 016,10	65 567,35	2017	0,00
274 408	Synd collèges Reyrieux	4 952,31	54 881,67	2018	54 881,62
650 000	Locaux CCSV/ANPE	69,08	51 942,95	2018	13 328,61
1 759 000	P.A. de Montfray	21 579,51		2019	1 759 000,00
381 000	Siège social CCPOD	59,46	22 546,00	2022	122 500,47
1 600 000	Complexe sportif Montfray	30 722,28	114 177,64	2022	649 441,25
150 000	SIEL Gym Lycée	734,66	9 458,31	2023	54 424,96
221 187	Synd collèges Trévoux	7 009,63	20 528,05	2023	144 265,52
600 000	Espace Culturel	21 493,30	34 413,40	2027	442 156,53
1 000 000	Espace Culturel	35 822,17	57 355,66	2027	736 927,59
1 200 000	Espace Culturel	46 675,22	67 921,86	2027	890 501,48
750 000	Espace Culturel	26 414,58	42 928,49	2027	553 302,55
1 800 000	Complexe sportif Montfray	57 010,99	81 956,53	2028	1 169 272,11
1 500 000	Gym nveau collège	19 745,94	50 907,50	2036	1 449 092,50
	TOTAL	275 305,23	674 585,41		8 039 095,19

Un emprunt s'achèvera en 2017 et deux autres prendront fin en 2018, ce qui réduira les annuités de 136 k€ environ.

Le ratio dette / épargne brute au 31 décembre 2017 donne un délai de remboursement de 7,86 ans

3.2. Engagements hors bilan

La CCDSV confie à l'EPF de l'Ain le portage foncier de terrains pour ses futurs équipements.

Montant	Année départ	Intitulé	Annuité 2017	Année maturité	K restant dû 31/12/2017
809 445	2011	Terrain gym et collège St Didier (3ha) + RF (4ha)	101 181	2019	202 362
39 000	2017	Gare Reyrieux (0.3 ha)	9 750	2021	29 250

4. Effectifs et masse salariale

4.1. Evolution de la masse salariale par domaine et par budget

Domaines	CA 2014	CA 2015	CA 2016	OB 2017
Administration générale	462 720	513 794	461 119	539 319
Services Techniques	237 410	243 328	195 800	197 981
Aménagement - habitat	0	0	35 983	40 229
PAH	51 146	68 262	82 562	85 796
Sports	30 263	33 184	32 434	32 774
Culture	379 270	363 246	428 213	415 181
Economie	61 232	94 420	93 397	113 806
Tourisme	45 227	47 856	48 109	50 634
Total Principal	1 267 268	1 364 090	1 377 617	1 475 721
B. Transport	93 215	85 093	72 387	77 962
B. Assainissement	164 873	179 810	173 121	202 679
B. GEMAPI	0	0	0	56 995
Total tous budgets	1 525 355	1 628 993	1 623 125	1 813 357
Titulaires	1 162 145	1 149 938	1 206 919	1 324 712
Non titulaires dont CDI	330 602	479 054	416 206	488 645
Total	1 492 747	1 628 992	1 623 125	1 813 357
ETP au 01/01/17	36	41	40	43.70

La légère baisse de la masse salariale entre 2015 et 2016 est due au non remplacement du poste de DST détaché pour un an auprès de l'hôpital de Villefranche et au temps de vacance entre les départs et les arrivées sur les postes laissés vacants en cours d'année. Cette baisse se fait en intégrant le glissement vieillesse technicité (GVT) pour l'ensemble des agents et les évolutions obligatoires du point d'indice.

La prévision 2017 intègre les évolutions contraintes par la loi :

- Hausse du point d'indice de 0,6% à compter du 01/02/2017,
- Transfert primes / points pour tous les agents au 01/01/2017,
- Augmentation de diverses cotisations au 01/01/2017,
- Mise en place RIFSEEP pour la filière administrative depuis le 1^{er} septembre 2016

Et des évolutions liées aux recrutements prévus en 2017.

4.2. Recrutements 2017

Sont prévus en 2017 :

- Intégration d'un agent venant du syndicat mixte avenir Dombes Saône (CDDRA) à compter du 01/01/2017 ; cet agent est affecté à la GEMAPI et à l'environnement ;
- Reprise du poste de Directeur des Services Techniques à partir 1^{er} aout 2017 (5 mois);
- Création d'un poste de technicien en prévision du PLUi, à partir de juillet 2017 (6 mois) ;
- Création d'un poste de technicien assainissement, à partir de juillet 2017 (6 mois) ;
- Création d'un poste agent médiathèque à 70% d'ETP pour compenser les réductions de temps de travail accordées.

4.3. Véhicules de la CCDSV

Véhicules	Type	Carburant	Nbre places	Année	Prix d'achat TTC	Service utilisateur
Renault Mégane	DCI 90 ECO 2	Diesel	5	2010		DGS : PL
Renault Mégane	DCI 90 ECO 2	Diesel	5	2011	13 748	Services Techniques
Renault Kangoo	ZE-2	Electrique	2	2013	19 185	Services Techniques
Dacia Dokker	DCI 75 ECO2	Diesel	5	2015	14 749	Assainissement
Citroën Jumpy	Fourgon HDI Confort	Diesel	3	2013	20 291	Médiathèque
Iveco 2Xcab, benne	35J11B43 A-34	Diesel	7	2010	18 265	Chantier insertion
Renault Maxity	DHTF 243534	Diesel	6	2008	11 760	Chantier insertion
Dacia Logan	Ambiance DCI-Break	Diesel	7	2011	13 441	RAM Intercommunal

Chapitre III – Les budgets annexes

1. Le budget assainissement collectif

1.1. Evolution des dépenses et des recettes

1.1.1. Résultats 2016

Le tableau ci-dessous présente la situation de clôture de l'exercice 2016 :

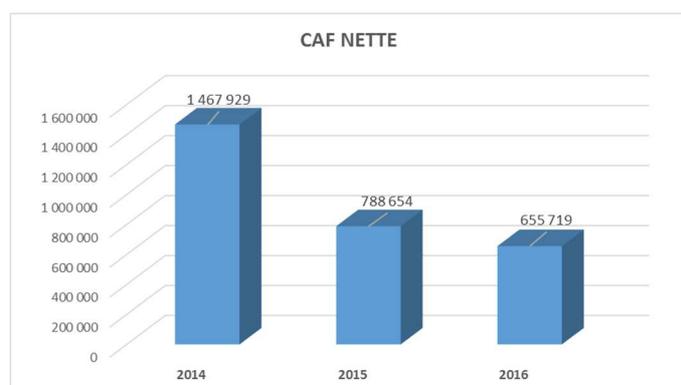
2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	1 255 653	2 711 884	3 967 537
Dépenses	-1 945 921	-1 979 917	-3 925 838
RESULTAT 2016	-690 268	731 967	41 699
			0
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	1 665 350	794 710	2 460 060
SOLDE D'EXECUTION 2016	975 082	1 526 677	2 501 759
Reports 2016 RECETTES	1 582 800		1 582 800
Reports 2016 DEPENSES	-1 680 300		-1 680 300
SOLDE des reports 2016	-97 500	0	-97 500
RESULTAT CUMULE 2016	877 582	1 526 677	2 404 259

CAF Brute	964 982
Capital emprunts	-309 263
CAF Nette	655 719

1.1.2. Evolution des résultats et de la CAF Nette

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces 3 dernières années et la capacité d'autofinancement nette (épargne nette) du budget assainissement collectif :

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	CAF BRUTE	K emprunts	CAF NETTE
2014	3 355 973	1 696 270	5 052 242	1 661 815	-193 886	1 467 929
2015	1 665 350	794 710	2 460 060	1 066 644	-277 991	788 654
2016	975 082	1 526 677	2 501 759	964 982	-309 263	655 719



La CAF nette du budget assainissement est relativement confortable, mais diminue sous l'effet de la baisse de son épargne brute et de l'accroissement de sa dette.

1.2. Investissements pluriannuels à 5 ans

1.1.1. Programmes d'investissements

Le tableau ci-dessous donne la liste des investissements engagés ou à venir.

DEPENSES	Montant pluriannuel	2017	2018	2019	2020	2021
21 - Station + réseaux bords de Saône +stockage	12 550 000					
40 - Vérification des réseaux	20 000					
52 - Réseau EU quartier Juis à Savigneux	550 000					
54 - Construction STEP Villeneuve	1 400 000	383 000	433 000			
58-Point comptage EU Frans/Beauregard	90 000					
62 - Réseau EU chemin du Tacot Frans	22 800					
65 - Programme 2014	754 000					
66 - Schéma directeur RPM	130 000					
67 - Programme 2015	465 000					
69 - Programme 2016	1 326 000					
70 - Nouvelle station d'épuration Fareins	2 025 000	900 000	770 000	0		
Opération non affectée (extension réseau)	900 000					
71-Programme 2017	1 394 000	1 394 000				
73-Programme 2018	1 225 000		1 225 000			
75-Programme 2019	1 047 000			1 047 000		
77- Programme 2020-2021	2 335 000				1 335 000	1 000 000
74- Construction STEP RANCE	400 000		400 000			
76- Construction STEP St Didier de F / Misérieux	6 000 000		500 000	3 000 000	2 500 000	
78- Rénovation STEP Ars	200 000				200 000	
Total des opérations réelles	34 067 800	2 677 000	3 328 000	4 047 000	4 035 000	1 000 000

Le montant et l'échelonnement de ces opérations sont soumis au débat d'orientation budgétaire.

1.1.2. Prospective à 5 ans

A l'heure actuelle, la redevance d'assainissement est en cours d'harmonisation entre toutes les communes. Cette période de lissage prendra fin en 2020.

Pour parvenir à financer le renouvellement des stations en fin de vie ou insuffisantes pour traiter les l'augmentation des effluents, l'hypothèse d'une hausse de la redevance de 5% à l'horizon 2021 a été étudiée.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA 2016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
RESULTAT N-1	2 460	2 426	1 009	-1	3	7
CAF NETTE ORIGINE	656	656	656	656	656	656
Variation recettes F (hausse fiscalité)		-139	14	185	401	601
Variation dépenses F		76	55	18	-22	-65
Solde variation R-D (cumul)		-63	68	202	379	536
RECETTES INVESTI BP	1 256	1 028	334	237	900	150
DEPENSES INVESTI BP	-1 946	-3 037	-3 688	-4 384	-4 365	-1 325
VARIATION NOUVELLE ANNUITE		0	0	-77	-236	-363
<i>pm</i> VARIATION FIN ANNUITE		1	0	23	7	6
CAF NETTE après variations et nouvel emprunt		593	724	781	798	829
A FINANCER AVANT EMPRUNT		1 009	-1 621	-3 367	-2 663	-338
EMPRUNT A REALISER		0	1 620	3 370	2 670	340
A FINANCER APRES EMPRUNT	2 426	1 009	-1	3	7	2
NOUVELLE CAF NETTE	0	593	724	781	798	829
RESULTAT	2 426	1 009	-1	3	7	2

Une hausse de la redevance en 2021 constitue une orientation à moyen terme pour ce budget.

1.3. Etat de la dette

Montant	Objet du prêt	Intérêt 2017	Capital 2017	Annuité 2017	Maturité	Capital restant dû 31/12/2017
118 749	RANCE- transfert	2 023,77	24 964,91	26 988,68	2018	25 992,82
51 119	CIVRIEUX - transfert	2 554,00	2 407,54	4 961,54	2019	42 242,75
18 296	AMBERIEUX en Dombes	521,08	3 330,52	3 851,60	2019	5 744,89
57 582	Avance AE STEP St JEAN	0,00	5 758,20	5 758,20	2020	17 274,60
23 400	AMBERIEUX en Dombes	867,61	2 826,45	3 694,06	2021	12 948,31
235 732	AMBERIEUX en Dombes	8 321,43	13 932,89	22 254,32	2022	183 426,07
56 392	AMBERIEUX en Dombes	1 047,67	5 123,86	6 171,53	2023	41 719,40
95 460	ARS sur FORMANS	2 701,08	7 229,86	9 930,94	2025	68 009,15
125 333	VILLENEUVE	598,00	10 666,67	11 264,67	2025	95 999,93
224 618	CIVRIEUX - transfert	7 147,97	9 459,11	16 607,08	2027	126 692,67
600 000	STEP bords de Saône	21 493,30	34 413,40	55 906,70	2027	442 156,53
500 000	STEP bords de Saône	18 677,12	27 604,30	46 281,42	2027	360 693,34
500 000	STEP Bords de Saône	17 609,73	28 618,99	46 228,72	2027	368 868,38
2 000 000	STEP bords de Saône	44 415,00	100 000,00	144 415,00	2029	1 700 000,00
188 419	SAVIGNEUX-transfert	6 521,28	8 075,50	14 596,78	2032	157 959,70
1 000 000	STEP bords de Saône	26 209,20	31 108,82	57 318,02	2040	938 451,98
5 795 099	Total BAC	160 708,24	315 521,02	476 229,26		4 588 180,52

En 2021, les annuités seront réduites de 91 k€ environ, du fait de l'extinction de 4 emprunts.

Le ratio dette / épargne brute au 31 décembre 2017 donne un délai de remboursement de 4,75 ans.

2. Le budget aménagement des zones d'activité économique

2.1. Evolution des dépenses et des recettes

2.1.1. Résultats 2016

Le tableau ci-dessous présente la situation de clôture de l'exercice 2016 :

2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	4 588 374	6 425 321	11 013 695
Dépenses	-5 040 560	-6 156 483	-11 197 043
RESULTAT 2016	-452 186	268 838	-183 348
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	-1 558 523	327 504	-1 231 019
SOLDE D'EXECUTION 2016	-2 010 709	596 342	-1 414 367
Reports 2016 RECETTES			0
Reports 2016 DEPENSES			0
SOLDE des reports 2016	0	0	0
RESULTAT CUMULE 2016	-2 010 709	596 342	-1 414 367

CAF Brute	268 838
Capital des emprunts	-241 503
CAF Nette	27 335

Pour le budget aménagement des ZAE, géré selon une comptabilité de stock, avec les dépenses de travaux comptabilisés en fonctionnement et non en investissement, la notion de CAF nette n'a pas de véritable signification. Elle est néanmoins calculée pour 2017.

2.1.2. Evolution des résultats

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces 3 dernières années

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL
2014	32 606	328 048	360 654
2015	-1 558 523	327 504	-1 231 019
2016	-2 010 709	596 342	-1 414 367

2.2. Les travaux engagés et à venir

Sur le budget aménagement des ZAE, les travaux suivants sont prévus en 2017 :

- Poursuite de l'aménagement 2^{ème} tranche du Technoparc de Civrieux (1,1M€ - 2017)
- Extension de la ZA Savigneux (210 K€ - 2017)
- Installation de la fibre optique PA Trévoux (150 K€ - 2017)
- Achèvement de la voirie ZA la Gravière à Fareins en 2017

Il est rappelé pour mémoire que le budget principal, comptabilise aussi des opérations à caractère économique, soit sur les zones d'activités achevées (plus de terrains à vendre), soit du fait du mode d'aménagement (concession) qui ne permet pas d'intégrer les dépenses dans le budget ZAE.

C'est notamment le cas pour l'aménagement du PA Montfray par la SERL (inscrit au budget principal).

Une opération de requalification des zones industrielles est prévue au budget principal.

2.3. Les ventes de terrains aménagés

Les cessions en cours ou à venir sur les zones d'activité sont listés ci-après, avec l'année probable de la vente et le prix de vente en HT. Ces promesses de vente ont toutes fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire.

Technoparc Civrieux

- 2017 : MIPROM (Pôle tertiaire) - 238 905 €
- 2017 : NAJJAR - 383 175 €
- 2017 : VIEWPOINT - 135 000€
- au-delà 2017 : GIFETAL - 480 000 €
- au-delà 2017 : AW - 225 000 €
- au-delà 2017 : AROMA France - 180 000 € HT
- au-delà 2017 : SOMIFA (village entreprises) - 559 710 € HT

ZA Pardy Frans

- au-delà 2017 : Groupe IMMO Mousquetaires - 29 420 € HT

2.4. L'état de la dette

Montant	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Annuité 2017	Maturité	Conditions	capital restant dû 31/12/2017
111 000	Rd pt bergerie Civrieux	0,75	2 951,05	2 951,80	2018	Euribor 3m + 0,15%	220,23
330 000	Achat terrain Technoparc	120,76	18 510,79	18 631,55	2022	Euribor 3m + 0,15%	120 548,98
1 000 000	Achat terrain Technoparc	1 677,71	81 131,04	82 808,75	2023	Euribor 3m + 0,49%	470 002,04
500 000	Travaux Technoparc	17 911,09	28 677,83	46 588,92	2027	Fixe annuel 4,51%	368 463,79

500 000	Travaux Technoparc	8 720,18	33 333,32	42 053,50	2026	Fixe 3,10%	316 666,68
750 000	Travaux Technoparc	26 414,58	42 928,49	69 343,07	2027	Fixe trim 4,49%	553 302,58
250 000	Achat terrains	4 161,33	16 666,68	20 828,01	2027	Fixe 3,10%	158 333,26
3 441 000	Total	59 006,40	224 199,20	283 205,60		0,00	1 987 537,56

Ces emprunts principalement contractés à taux variable ont vocation à être remboursés par anticipation dès que les ventes de terrains le permettent.

Le ratio dette / épargne brute au 31 décembre 2017 donne un délai de remboursement de 7,5 ans

3. Le budget immobilier d'entreprises

3.1. Evolution des dépenses et des recettes

3.1.1. Résultats 2016

2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	155 200	376 318	531 518
Dépenses	-1 230 775	-252 641	-1 483 416
RESULTAT 2016	-1 075 575	123 677	-951 898
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	368 493	175 996	544 489
SOLDE D'EXECUTION 2016	-707 082	299 673	-407 409
Reports 2016 RECETTES	0		0
Reports 2016 DEPENSES	0		0
SOLDE des reports 2016	0	0	0
RESULTAT CUMULE 2016	-707 082	299 673	-407 409

CAF Brute	265 665
Capital des emprunts	-266 474
CAF Nette	-809

Le budget immobilier d'entreprises gère les locaux construits ou achetés mis à disposition par la Communauté à différentes entreprises et notamment à l'entreprise Duqueine sur le Technoparc de Civrieux.

Le montage financier mis en place prévoit que la montée en puissance du loyer de l'entreprise vienne compenser les remboursements d'emprunt. Durant les premières années, il était prévu que les loyers seraient inférieurs aux annuités ; leur progression par palier tous les 4 ans doit permettre d'équilibrer l'opération au bout d'une dizaine d'année.

Il n'est donc pas étonnant que les résultats de ce budget soit déficitaire encore cette année ; l'évolution des résultats montre bien la progression de la CAF nette.

3.1.2. Evolution des résultats

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces 3 dernières années

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	CAF BRUTE	K emprunts	CAF NETTE
2014	-878 539	482 322	-396 218	51 984	-95 800	-43 816
2015	368 493	586 788	955 281	217 857	-222 761	-4 904
2016	-707 082	299 673	-407 409	265 665	-266 474	-809

Le gros déficit d'investissement en 2016 est dû au rachat du terrain d'assiette du bâtiment Duqueine au budget aménagement des ZAE (956 k€). On notera l'amélioration lente de la CAF nette qui devrait se poursuivre les prochaines années.

3.2. L'état de la dette

Montant	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Annuité 2017	Maturité	Conditions	capital restant dû 31/12/2017
311 000	Cœur de ville Jassans	2 678,54	24 338,02	27 016,56	2020	Taux fixe 3,65%	58 104,26
750 000	Construction Duqueine	16 488,84	50 000,00	66 488,84	2027	Taux fixe 3,10%	462 500,00
500 000	Construction Duqueine	18 677,11	27 604,29	46 281,40	2027	Taux fixe 4,81%	360 693,37
2 000 000	Construction Duqueine	13 542,50	166 666,68	180 209,18	2027	Variable Euribor (1,049% + 0,97%)	1 541 666,63
1 500 000	Construction Duqueine	17 399,16	0,00	17 399,16	2032	Prefin / 2 ans puis Euribor + marge 1,20%	1 500 000,00
	Total	68 786,15	268 608,99	337 395,14			3 922 964,26

Le ratio dette / épargne brute au 31 décembre 2017 donne un délai de remboursement de 14,78 ans. Ce chiffre ne reflète pas la dynamique de progression des loyers et donc de la capacité de remboursement de ce budget.

4. Le budget transport

4.1. Evolution des dépenses et des recettes

4.1.1. Résultats 2016

2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	18 131	1 149 033	1 167 164
Dépenses	-27 306	-1 150 312	-1 177 619
RESULTAT 2016	-9 175	-1 279	-10 455
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	-18 131	220 517	202 386
SOLDE D'EXECUTION 2016	-27 306	219 238	191 932
Reports 2016 RECETTES	0		0
Reports 2016 DEPENSES	-90 500		-90 500
SOLDE des reports 2016	-90 500	0	-90 500
RESULTAT CUMULE 2016	-117 806	219 238	101 432

CAF Brute	-1 279
Capital des emprunts	0
CAF Nette	-1 279

Le budget transport est calibré en fonctionnement pour que l'exploitation du réseau Saônibus et des transports scolaires soit équilibrée par les recettes du versement Transport et la compensation du Conseil Départemental.

Les investissements réalisés et surtout reportés, sont couverts par l'excédent de fonctionnement.

4.1.2. Evolution des résultats

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de ces 3 dernières années

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	CAF BRUTE	K emprunts	CAF NETTE
2014	-15 832	340 947	325 116	128 699	0	128 699
2015	-18 131	253 090	234 959	-87 857	0	-87 857
2016	-27 306	219 238	191 932	-1 279	0	-1 279

4.2. L'état de la dette

Le budget transport n'a pas contracté d'emprunt depuis sa création en 2012.

4.3. Les projets engagés ou à venir

En 2017, le budget transport intégrera le déploiement de la billettique OÙRA sur le réseau Saônibus, c'est-à-dire inscrira les financements en dépenses pour équiper les véhicules et participer à la mesure du réseau, au fonctionnement de la centrale OÙRA qui regroupe 27 autorités organisatrices de la mobilité dont la Région (TER) , le Sytral (TCL), les départements et les principales agglomérations de Rhône Alpes. Cout pour la CCDSV : environ 80 k€.

La mise en accessibilité des arrêts de bus se poursuivra en 2017 comme prévu au Schéma directeur d'accessibilité (SD'AP) ; dépenses inscrites au budget principal.

5. Le budget gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

5.1. Résultat 2016

2016	INVEST.	FONCT.	TOTAL
Recettes	0	407 000	407 000
Dépenses	-21 743	-247 616	-269 358
RESULTAT 2016	-21 743	159 384	137 642
Résultats 2015 (c/002 en F et c/001 en I)	0	0	0
SOLDE D'EXECUTION 2016	-21 743	159 384	137 642
Reports 2016 RECETTES	52 992	0	52 992
Reports 2016 DEPENSES	-174 200	0	-174 200
SOLDE des reports 2016	-121 208	0	-121 208
RESULTAT CUMULE 2016	-142 951	159 384	16 434

CAF Brute	159 384
Capital des emprunts	0
CAF Nette	159 384

Ce budget a été mis en place en 2016, il est donc trop tôt pour analyser une évolution.

Il est financé par la taxe GEMAPI, répartie par les services fiscaux sur les différentes taxes foncières perçues par la CCDSV et sur la base du produit attendu par la collectivité : 180k€ par an

L'orientation proposée pour 2017 est de maintenir ce montant du produit attendu.

5.2. Les projets pour 2017 et au delà

Le budget GEMAPI mettra en œuvre en 2017, les actions du contrat Saône et affluents sous maîtrise ouvrage de la CCDSV, à savoir :

- En concertation avec les services développement économique et assainissement, le suivi des rejets industriels (suite au diagnostic des ZI réalisé en 2016) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre, pour les travaux de restauration de la continuité écologique du Morbier : effacement de certains seuils

Au delà de 2017, les travaux sur le Morbier, et les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité écologique du Formans et du Grand Rieu devront être engagés.